

Règlement "Semi-marathon de Cyrano" 2017

Article 1

Le semi-marathon de Cyrano est organisé par la section athlétisme de l'USB Omnisport de Bergerac situé au 30 rue Anatole France à Bergerac.

Coordonnées : Téléphone fixe 05 53 63 55 95, téléphone portable 06 87 56 34 61, courriel usb24@wanadoo.fr, site de l'organisation <http://www.usbasso.org> , avec lien direct sur <https://www.chronom.org> pour les inscriptions en ligne.

Cette manifestation est inscrite au calendrier des courses hors stade de la Dordogne et soumise aux règlements de la Commission nationale des courses hors stade de la Fédération française d'athlétisme.

Le règlement des épreuves ainsi que les parcours seront affichés sur "le village" lieu du départ et de l'arrivée de l'organisation.

L'intégralité de la manifestation pédestre, objet du présent règlement, est interdite aux animaux, à tous les engins motorisés et suiveurs quels qu'ils soient, hormis ceux accrédités par le comité organisateur.

Article 2

Le semi-marathon de Cyrano, (demande de mesurage FFA en cours), aura lieu le dimanche 1^{er} octobre 2017 au lieu-dit "Le Barrage" avec départ à 09h30

Il s'agit d'une course sur route officielle, sans difficultés particulières, dont le parcours se déroule en intégralité sur la commune de Bergerac, le départ, le village et l'arrivée sont situés sur le site des installations sportives du Barrage à Bergerac.

Se dérouleront le même jour au même endroit :

- les "Foulées de Roxane" sur une distance de 10 kilomètres avec départ à 09h45
- les "petites Foulées de Roxane" sur une distance de 05 kilomètres avec départ à 10h
-

Avant les courses adultes, il y aura :

- une animation d'endurance pour la catégorie éveils à 09h00;
- une course pour la catégorie poussins sur une distance de 1350mètres à 09h10;
- une course pour la catégorie benjamins sur une distance de 1800 mètres à 09h20;

Les courses enfants ne donneront lieu à aucun classement.

Le nombre maximal de personnes sur l'ensemble des épreuves sera de 800.

Article 3

Les conditions de participation en fonction des épreuves et des catégories d'âges sont :

- semi-marathon : de juniors né(e)s en 1998/1999, jusqu'à master 4;
- 10 kilomètres : de cadets né(e)s en 2000/2001, jusqu'à master 4;
- 05 kilomètres ; de minimes né(e)s en 2002/2003, jusqu'à master 4;
- courses enfants :
 - 1800 mètres benjamins né(e)s en 2004/2005;
 - 1350 mètres poussins né(e)s en 2006/2007;
 - endurance éveils né(e)s en 2008/2010.

Pour toutes les courses enfants (et les mineurs non licenciés) une autorisation parentale est obligatoire ainsi que le certificat médical de moins de moins de 3 mois ou licences sportives autorisées liées à une visite médicale.

Conformément à l'article 231-2-1 du code du sport la participation à la compétition est soumise à la présentation obligatoire :

- d'une licence FFA compétition, entreprise, running, "Pass' j'aime courir", en cours de validité;
- d'une licence sportive délivrée par une fédération agréée sur laquelle doit apparaître, par tous moyens, la non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition;
- ou d'une licence compétition délivrée par la FFCO, la FFPM ou la FF Tri, en cours de validité à la date de la manifestation;
- ou d'une licence délivrée par l'UNSS ou l'UGSEL, en cours de validité à la date de la manifestation, et dans la mesure où l'engagement est valablement réalisé par l'établissement scolaire ou l'association sportive scolaire;
- ou d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique de l'athlétisme en compétition ou de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de la compétition, ou de sa copie. Aucun autre document ne peut être accepté pour attester de la possession du certificat médical.

Selon le cas, pourra être conservé, la trace de la licence présentée (numéro et fédération de délivrance), l'original ou la copie du certificat, pour la durée du délai de prescription (10ans).

Les athlètes étrangers affiliés ou non devront fournir dans les mêmes conditions un certificat médical en français de non contre-indication de la course à pied en compétition datant de moins de un an à la date de l'épreuve.

Les circuits ne seront pas ouverts aux athlètes handicapés.

Cinq minutes avant chaque course, il sera fait un briefing rappelant les consignes de sécurité à respecter, et seront données toutes les informations nécessaires au bon déroulement de celles-ci.

Il pourra être fait un contrôle anti-dopage de manière inopinée par les médecins agréés par le ministère des sports. Des locaux adaptés, correspondants à la réglementation, seront mis à la disposition des intervenants.

Article 4

Droits d'inscriptions pour :

- | | |
|---|--|
| - le semi-marathon : | 15 euros jusqu'au 30 septembre 2017,
18 euros le 1 ^{er} octobre 2017, jour de la course, |
| - les 10 km des foulées de Roxane : | 8 euros jusqu'au 30 septembre 2017,
10 euros le 1 ^{er} octobre 2017, jour de la course, |
| - les 5 km des petites foulées de Roxane: | 5 euros jusqu'au 30 septembre 2017,
6 euros le 1 ^{er} octobre 2017, jour de la course, |

- courses enfants : gratuites.

Bulletin d'inscription

- Celui-ci devra être rempli avec toutes les informations obligatoires :
 - nom, prénom, nationalité,
 - date de naissance et sexe
 - adresse personnelle complète dont code postal, n° téléphone, courriel valide
 - numéro de licence FFA ou autre et club obligatoire.
- Tout bulletin non rempli correctement, sans règlement financier, sans licence ou certificat médical conforme, autorisation parentale pour les mineurs, sera refusé.

Modes et clôtures des inscriptions :

- jusqu'au 30 septembre à minuit sur le site de la société CHRONOM (<https://www.chronom.org>),
- jusqu'au 29 septembre par courrier (tenir compte des délais postaux) adressé à :
USB Omnisports - Semi-marathon de Cyrano - 30 rue Anatole France - 24100 Bergerac ,
- jusqu'au 30 septembre sur place à l'USB, situé au 30 rue Anatole France à Bergerac de 14h à 17h du lundi au vendredi ,
- le samedi 30 septembre après-midi de 14h à 17h30 au "village" lieu de départ des courses,
- les 9 et 10 septembre chez notre partenaire "**Décathlon Bergerac**", à l'occasion de "Vital sport",
- tous les samedis après midi du mois de septembre, de 14h à 18h au magasin "**Décathlon Bergerac**",
- le 1^{er} octobre, le jour de la course, de 07h à 09H.

Article 5

Dossards

- Ceux-ci pourront être récupérés soit le samedi après-midi au "village" sur le site du barrage de 14h30 à 18h ou le dimanche matin 1^{er} octobre avant le départ des courses à partir de 07h.
- Chaque dossard doit être obligatoirement fixé de manière visible sur le torse au moyen de 3 épingles sous peine de disqualification.
- Tout dossard est personnel et aucun transfert d'inscription n'est autorisé pour quelque motif que ce soit, et entraîne de fait la mise hors course du contrevenant.
- En cas de rétrocession à une tierce personne, celle-ci serait reconnue responsable, en cas d'accident survenu pendant l'épreuve et dégagerai l'organisateur de ses obligations.

Article 6

Rétractation

- Tout engagement est ferme et définitif et ne donnera lieu à aucun remboursement en cas de Non-participation.
- Toutefois il peut être souscrit une assurance annulation auprès de professionnels compétents.
- En cas de non-participation, il est possible de remettre le dossard à une tierce personne aux

mêmes conditions d'inscription prévues dans le règlement avec l'accord du comité d'organisation.

- En cas de rétractation uniquement pour cas de force majeure les frais seront remboursés.

Article 7

Assurances

- Les organisateurs déclinent toutes responsabilités en cas de vol, accident ou défaillance suite à un mauvais entraînement ou un état de santé inadapté.
- De ce fait les concurrents assurent avoir les capacités et l'entraînement nécessaire pour l'épreuve à laquelle ils sont inscrits.

- Les licenciés FFA et autres bénéficient éventuellement des garanties liées à leur licence, et pour les autres ou en complément, ils leur incombent de prévoir une assurance personnelle.

Responsabilité civile

- Les organisateurs sont couverts pour toutes les personnes participant à la manifestation en responsabilité civile (coureurs, signaleurs, bénévoles, personnels de santé et police, spectateurs) par une police souscrite à la MAIF sous le numéro 3249529H.

Article 8

Parcours :

- Il se déroule sur la commune de Bergerac, sans difficultés particulières:
 - pour le semi-marathon, il est composé de deux boucles sensiblement égales longeant la Dordogne;
 - les 10 km s'effectuent sur le même parcours en une seule boucle;
 - les 5 km empruntent une partie du circuit;
 - les courses enfants se feront dans l'enceinte du "village".

- Le balisage sera en rouge pour le semi et vert pour les 5 et 10 kilomètres.

- Le parcours se déroulant sur la chaussée, les concurrents doivent impérativement se soumettre au code de la route et respecter les consignes des organisateurs.

- L'organisation mettra en place des signaleurs, munis des dispositifs réglementaires, aux Intersections des routes débouchant sur le parcours afin d'assurer la sécurité des coureurs.

- Pour des raisons de sécurité ou d'intempéries l'organisation se réserve le droit de modifier le parcours.

- En cas de force majeure, de catastrophe naturelle, risque d'attentats ou d'arrêté préfectoral, l'organisation se réserve le droit d'annuler les épreuves sans qu'aucune indemnité ne puisse être perçue.

Chronométrage électronique

- Celui-ci sera fait à l'aide de puces attachées aux lacets des chaussures.

- Dès l'arrivée, les concurrents devront rendre celles-ci aux organisateurs, un forfait de 50€ sera appliqué par puce non rendue.

- L'échange de puce entre les concurrents entraînera automatiquement leurs disqualifications.
- **Le temps limite pour le semi-marathon est de 2h30**, passé ce délai les retardataires ne seront plus considérés comme coureur et devront impérativement respecter le code de la route pour rejoindre le "village".

Article 9

Accueil des coureurs

- Un parking sera mis à disposition près de l'accès au "village".

Ravitaillement et épongeages :

- sur le parcours ravitaillements solides, liquides, au 5, 10, 15 km et arrivée,
- épongeages aux 2, 5, 7.5, 12.5, 17.5 km.

Déchets

- Dans le cadre de l'opération "ville propre" les concurrents devront jeter obligatoirement leurs déchets dans les zones identifiées, sous peine de mise hors course par les commissaires.
- Un tri sélectif sera mis en place au "village".

Hygiène

Des douches, à proximité du "village", seront mises à disposition des coureurs.

Article 10

Sécurité

- Au "village" seront installés la croix rouge, un médecin, le pc course et la police nationale, le tout relié aux cibistes sur le parcours, pour porter rapidement assistance si le besoin s'en fait sentir.
- Tout concurrent se sentant en difficulté doit prévenir immédiatement :
 - un signaleur ou cibiste,
 - le service médical de la course,
 - ou demander à un autre coureur de prévenir les secours.
- Le médecin de la course à toute autorité de mettre hors course un coureur, s'il juge que l'état du participant peut mettre sa vie en danger. Il prendra toutes les dispositions pour évacuer la personne dans les meilleures conditions.

Article 11

Classement

- Il sera établi un classement général scratch sans cumul pour le "semi de Cyrano" et catégoriel pour les autres arrivants selon leur âge et sexe.
- Les résultats seront affichés au fur et à mesure des arrivées, sur la place du "village", pour information et éviter toute contestation avant la remise des prix.

- Le classement sera fait également de la même façon pour les 5 et 10 kilomètres.
- Les résultats seront disponibles sur les sites *chronom.org* et *usbasso.org*.
- Les résultats, dans la semaine, pourront être consultés sur le journal local, ainsi que sur les sites "grand public" de la FFA.

Récompenses

- Il sera attribué à chaque participant au moment du retrait des dossards une poche contenant le tee-shirt de l'épreuve ainsi que divers lots de nos partenaires.
- La remise des prix se fera sur le podium à proximité de l'arrivée, dans le cas où un concurrent ne se présenterait pas, son lot resterait acquis à l'organisation.
- Seront récompensés :
 - pour le semi :
 - classement scratch femmes et hommes, sans cumul,
 - les 3 premiers de chaque catégorie femmes et hommes, de espoir à master 3,
 - pour le semi et les foulées de Roxane (10km) :
 - les 3 premiers de chaque catégorie femmes et hommes de junior à master 3,
 - pour les petites foulées de Roxane(5km) :
 - les 3 premiers de chaque catégorie de minimes jusqu'à master 3,
 - courses enfants :
 - coupe aux premiers de chaque catégorie, médailles à tous, lots divers et tombola.
- Un tirage au sort sera fait sur le semi et les 10 kilomètres avec à gagner, "week-end gourmands", séjour en montagne, lots en vins, produits du terroir, bons d'achats de nos partenaires, fleurs, coupes et médailles.
- Le tirage au sort se fera pendant les courses et les dossards devront être présentés sur place pour retirer les lots. Dans le cas où le gagnant serait absent son lot serait remis en jeu pour un autre tirage.
- Il sera fait également un challenge du nombre pour les clubs sportifs ou associatifs, entreprises et administrations, l'identité ayant le plus de participants sur le semi se verra attribuer lots et coupes.
Une page internet leur sera dédiée avec toutes les modalités d'inscription.

Repas

- Un repas d'après course sera proposé pour ceux qui veulent rester, au prix de 10 euros.
- Les inscriptions se feront par le moyen du bulletin d'inscription papier ou sur internet sur le site de *chronom.org*.

Article 12

Loi informatique et liberté

- L'organisation se réserve tous droits d'utilisation des images sur l'ensemble des épreuves et ce de manière illimitée.
- Conformément à la loi 78-17 du 11 janvier 1978 modifiée dite "loi informatique et liberté",

chaque organisateur de course hors stade s'engage à informer les participants que les résultats peuvent être publiés sur leur site internet et ceux de la FFA, ainsi que par les médias locaux. Si des participants souhaitent s'opposer à la publication de leurs résultats ou photos, ils doivent en informer l'organisateur ou la FFA à l'adresse suivante : cil@athle.fr .

Pour tous renseignements concernant ce règlement contacter :

Secrétariat USB : 0553635595 / 0687563461

Mail : usb24@wanadoo.fr

Ou Hubert Conrad : 0553801049 / 0662274596

Mail : hubert.conrad24@orange.fr